

**OBJET : Grilles-horaires de référence des options de base groupées organisables au cours de l'année scolaire 2003-2004 dans l'enseignement secondaire de la Communauté française.
Modification de la circulaire n° 522 du 20 mai 2003.**

Réseaux : CF
Niveaux et services : SEC (Ord)
Période : Année scolaire 2003-2004

- Aux Chefs des Etablissements d'Enseignement secondaire organisé par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Membres des services d'Inspection de ces établissements ;
- A la FAPEO ;
- A la Direction du C.A.F.

Autorités : Ministre Enseignement secondaire **Signataire :** Jean STEENSELS

Gestionnaires : Direction générale de l'Enseignement obligatoire et Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française

Personnes-ressources :

Marc ETIENNE – Direction générale Enseignement obligatoire – Cité Administrative de l'Etat – Bd. Pachéco, 19 BPO – 1010 BRUXELLES

Guy FOSTY – Jacques DEPRez – Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française
rue du Commerce, 68A, 1040 Bruxelles

Référence facultative : I/LAH-JS/JDz-ME-GF/IP/03-199

Bruxelles, le 28/10/2003

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE
DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Service général des Affaires pédagogiques
et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par
la Communauté française

- Aux Chefs des Etablissements d'Enseignement
secondaire organisé par la Communauté française ;

- Aux membres des services d'Inspection de ces
établissements.

Pour information :

- A la F.A.P.E.O. ;

- A la Direction du C.A.F.

I/LAH-JS/JDz-ME-GF/IP/03-199

**OBJET : Grilles-horaires de référence des options de base groupées
organisables au cours de l'année scolaire 2003-2004 dans
l'enseignement secondaire de la Communauté française.**

**Modification de la grille relative à la 7^e année professionnelle de type B « puériculteur-
puéricultrice ».**

Je vous prie de trouver en annexe, la grille-horaire de la 7^e année professionnelle de type B pour la
subdivision « puériculteur-puéricultrice » telle qu'elle a été modifiée suite à la décision de Monsieur le Ministre Pierre
HAZETTE.

Cette grille comporte 15 périodes de stages au lieu des 16 initialement prévues par la circulaire n° 522
du 20 mai 2003.

La page ci-jointe remplace la page correspondante de la circulaire précitée.

Le Directeur général adjoint,

Jean STEENSELS.

DEGRE 3 PROFESSIONNEL
SECTEUR 8 SERVICES AUX PERSONNES

GROUPE 82 SERVICES PARAMEDICAUX

OPTION	8213	PUERICULTRICE	
		CODE	7PB
*FORMATION TECHNIQUE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE		8815	
DEONTOLOGIE		1263	1
NUTRITION – DIETETIQUE		2442	1
PSYCHOPEDAGOGIE		2590	2
SOINS D’HYGIENE		2693	1
TECHNIQUES EDUCATIVES		4089	2
*TRAVAUX PRATIQUES ET METHODES		8817	
T.P. SOINS D’HYGIENE		3344	2
STAGES		2701	15
TOTAL			24